

Comité de Ski du Massif des VOSGES.

Commission Formation des Cadres.



Circulaire à l'attention des cadres fédéraux.

Cette circulaire a pour vocation de rappeler à tous ceux qui sont concernés par la formation quelques points importants.

Elle se veut pragmatique en vous permettant par les liens que vous y trouverez d'avoir accès à une information plus complète et réactualisée.

Ce document n'est pas exhaustif. Il vous appartient d'avoir un regard plus « large » sur les rôles que vous avez ou pouvez avoir dans le domaine de la formation et ce, à quelque niveau que ce soit : dirigeant et/ou formateur de « terrain ».

La formation des cadres est placée sous la responsabilité de la FFS à travers la Commission nationale formation des cadres, les responsables des formations dans chaque Comité, les Présidents de Clubs et, bien entendu, les moniteurs et entraîneurs fédéraux qui encadrent les activités.

La Formation s'inscrit dans un dispositif mis en place par la fédération : « **le Projet Sportif fédéral** » qui a pour but, entre autres, de valoriser, fidéliser et augmenter le nombre de nos licenciés à travers un certain nombre d'actions dont la diversité des activités proposées. [PSF](#)

Les formations dispensées par la FFS ont pour base la **sécurité** des licenciés et la **qualité des enseignements** et des **encadrements** mis en place à leur attention au travers des connaissances et des compétences des encadrants.

Il est à noter que la **responsabilité civile** qui couvre les dirigeants et les moniteurs ou entraîneurs fédéraux ne s'applique que dans le cadre **d'actions programmées par le Président de Club** et mises en place à l'attention des seuls **licenciés à jour de leur adhésion**.

Depuis quelques saisons, la FFS s'appuie sur un dispositif novateur en termes d'approche de l'apprentissage et du perfectionnement du ski : le [Pass'Neige](#). Ce dispositif qui est le socle de nos formations **doit être utilisé** par les formateurs **et doit être intégré** dans les différents contenus de formation.

Le [Règlement des formations](#) décline l'ensemble des prérogatives des cadres dirigeants.

[La structuration des formations](#) définit les points structurants la Formation des cadres tant sur le plan des **responsabilités** que sur le plan des **diverses formations** existantes. (Prérequis, prérogatives, contenus de formation, et formulaires en annexe).

Vous trouverez [ici](#) Les différentes [annexes](#) telles que les formulaires d'engagement, d'inscription ou demande d'équivalence.

Comité de Ski du Massif des VOSGES.

Commission Formation des Cadres.

Nouvelles dispositions validées, en cours d'inscription dans le règlement des formations.

Les entraîneurs fédéraux ne verront leur titre d'entraîneur fédéral reconduit uniquement après une participation à une formation continue spécifique aux entraîneurs fédéraux.

Référent formation dans les clubs :

Les Présidents de club valident les entrées en formation de leurs licenciés, en fonction des prérequis demandés en fonction du niveau et de la discipline.

Cartes IVSI :

Rien n'est arrêté à ce jour quant à l'arrivée des cartes IVSI.

Les anciens formats ne sont plus fabriqués, et les nouveaux formats ne sont pas encore validés.

Les timbre IVSI seront distribués aux ayant-droit (MF2 et au-delà), et seront collés :

- Sur la carte IVSI, pour les possesseurs de cartes ancien modèle,
- Sur la licence, pour tout cadres n'ayant jamais reçu sa carte, ou l'ayant perdue.

Dispositions générales pour entrer en formation :

- Se référer à la [STRUCTURATION DES FORMATIONS](#) pour les contenus et prérequis,
- Remplir le formulaire d'inscription, le faire viser par le président de club,
- Envoyer le formulaire SCANNÉ à formation-cadres@skivosges.net,
- Remplir le [FORMULAIRE en LIGNE](#),
- Régler le montant total de la formation :
 - 10 jours avant la formation pour une formation continue,
 - 15 jours avant le 1^{er} jour pour une formation initiale.
- **ETRE TITULAIRE DU PSC1 ou ÉQUIVALENT.**

Les règlements se feront par virement, les libellés préciseront le nom du stagiaire pour les formations initiales, ou le nombre de stagiaires (formation continue).

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	03500	00023013611	26	EUR	CCM PAYS DE THANN
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8035	0000 0230 1361 126	CMCIFR2A	
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM PAYS DE THANN 42 RUE DE LA 1ERE ARMEE 68800 THANN ☎ 0 820 308 898 (Service 0,12 €/min + prix appel)			COMITE REG MASSIF VOSGES FED FRANC SKI FORMATION DES CADRES 16 RUE DES PRES 68700 CERNAY		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

Comité de Ski du Massif des VOSGES.

Commission Formation des Cadres.

FORMATIONS CONTINUES PRÉVUES POUR LA SAISON 2025/26

Formation Accompagnateurs de Clubs :

- Le 06/12/2025 – Guebwiller, Gratuit.

Formations Continues ALPIN :

- 09/11/2025 - Amnéville, 80 €,
- 20/12/2025 - Le Markstein (ou La Bresse), 70 €,
- 21/12/2025 - Le Markstein (ou La Bresse), 70 €,
- 18/01/2026 - Le Schnepfenried (ou au Lac Blanc), 70 €,
- 08/03/2026 - Le Schnepfenried (ou au Lac Blanc), 70 €,

Formations Continues FOND :

- 06 ou 13/12/2026, 10 €.

Des dates de formation continue supplémentaires pourront être ajoutées en fonction de la demande.

Une date supplémentaire pourra être ajoutée en mars pour ANTICIPER la saison 2026/27.

Formations Continues HORS-PISTE :

- 20/12/2025 - Les Diablerets, Tarif à définir

Formations Continues RANDONNÉE :

- 20-21/12/2025 - Les Diablerets, Tarif à définir

Formations Initiales :

- MF1 ALPIN - du 07 au 13/12/2025 - Les 2 Alpes, 850 €,
- MF2 ALPIN - du 07 au 13/12/2025 - Les 2 Alpes, 850 €,
- MF1 ALPIN - du 12 au 18/04/2026 - Les 2 Alpes, 850 €,
- MF2 ALPIN - du 12 au 18/04/2026 - Les 2 Alpes, 850 €,
- MF1 **SNOWBOARD** - du 12 au 18/04/2026 - Les 2 Alpes. 850 €,

- MF1 ALPIN sur le massif des Vosges, 3 week-end, les 14-15 février, 21-22 février et 28 février-1^{er} mars, ½ pension 500 €.

- MF1 **FOND**, sur 6 jours : 29/11, 6-13-20/12, et 10-17/01, 160 €,
- Passerelles MF1 **FOND** les 13 et 20/12/2025, Tarif à déterminer.

Les sites des formations FOND sont à déterminer entre Gérardmer, La Bresse, Les Trois Fours, Le Lac Blanc, ou Le Champ du Feu.

La commission formation des cadres,
formation-cadres@skivosges.net